3.4 Procédure d'engagement et de prévention d'abandon des élèves

Ce présent procédé est mis à disposition du public en agence ou accessible sur le site internet de l'auto-école.

La lutte contre l'abandon est une priorité pour notre établissement. Outre assurer le suivi de nos élèves durant leur formation, il s'agit également de garantir l'égalité des chances et de faire en sorte que chaque élève puisse obtenir son permis de conduire.

Pour cela, l'établissement a établi un plan de prévention en 3 points :
- Favoriser l'engagement des élèves
- Prévenir l'abandon des élèves
- Analyser les abandons

I / FAVORISER L'ENGAGEMENT DES ELEVES

A) Suivi administratif de l'élève.
Dès que l'élève réalise son évaluation, une fiche « Évaluation » lui est remise.

Pour la partie administrative, l'application « Sarool » permet à l'élève de retrouver toutes les informations indispensables à sa formation :
- Contrat qui reprend les dates prévisionnelles de formation théorique et pratique
- Factures échues et à échoir
- Planning de formation. En activant les notifications pour cette application, l'élève reçoit des rappels avant chaque cours. Ces rappels limitent grandement les absences des élèves et assurent une continuité nécessaire au bon déroulement de la formation.

B) Suivi pédagogique de l'élève
Lors de l'évaluation, un accès aux différents outils est créé à l'élève.

Pour la partie théorique, il a ainsi accès à ENPC Center qui lui permet de retrouver l'historique des tests qu'il a réalisé, de consulter sa courbe de progression et d'accéder aux cours en ligne.

Pour la partie pratique, l'élève accède à l'application Sarool dans laquelle il retrouve sa progression, mais également les supports pédagogiques que son formateur a pu lui présenter et également les commentaires de ce dernier. Il peut ainsi se remémorer les enseignements acquis lors de ses derniers cours et ainsi se positionner dans une dynamique continue d'apprentissage.

II / PREVENIR L'ABANDON DES ELEVES

A compter de l'inscription dans l'établissement, l'équipe va mettre en place tous les moyens à sa disposition afin de prévenir des abandons des élèves. Lors de la signature du contrat, l'élève est sensibilisé sur son engagement et son implication dans la formation tant au niveau théorique que pratique.

1° / Lors de la formation théorique les élèves bénéficient d'un suivi de connexion et d'un contrôle du travail effectué. Leur relevé de connexion sur l'application est régulièrement consulté. S'il est constaté un manque de régularité, l'élève est dans un premier temps relancé par mail, puis contacté par téléphone.

Le relevé de présence en salle de code est également suivi afin de relancer les élèves qui ne s'inscrivent pas ou peu en salle de code. Le logiciel de l'établissement permet également d'être notifié de tous les élèves qui sont en fin de validité de leur formule théorique souscrit dans leur contrat de formation.

2°/ Lors de la formation pratique et afin d'avoir une continuité et une régularité dans la formation, les plannings de conduite sont programmés en aval et envoyés à l'élève avant le début de sa formation. Planning qu'il peut retrouver dans son application Sarool.

Lorsqu'un élève est absent, il est contacté par téléphone. En cas d'absence prolongé, un mail est envoyé à l'élève lui notifiant son engagement dans la formation. Une copie est adressée au représentant légal des élèves mineurs.

III / ANALYSER LES ABANDONS

Lorsqu'un élève inscrit dans l'établissement est en situation d'abandon avéré, il lui est adressé une notification écrite par mail afin de connaitre sa situation :

- Abandon définitif de la formation ou suspension.
- Motif de l'abandon
- Accompagnement dans la reprise de la formation si cela est possible.